



Fédé Flash

Le mot du secrétaire général



Alors que les fêtes de Pâques approchent à grands pas, les signes annonciateurs d'un printemps prometteur se font déjà pleinement sentir.

En matière d'enseignement, ce sont bien sûr les négociations sectorielles qui retiendront une bonne part de notre attention puisqu'elles concernent aussi la vie future des CPMS.

Parmi les mesures avancées par le Gouvernement, notons que si bon nombre concernent l'enseignement obligatoire, supérieur et de promotion sociale, certaines visent également le secteur CPMS.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de voir le Gouvernement s'engager à vouloir interpeler le fédéral pour aligner le calcul de la pension du personnel technique des CPMS sur celui du personnel enseignant(55^e), nous sommes également sensibles à l'amélioration de la prise en compte des élèves en intégration pour tous les CPMS.

Si les PO risquent de se voir imposer une assurance « omnium » à l'occasion des déplacements indispensables pour l'exécution de leurs missions, une modification importante concernera les directions de centre puisqu'il est prévu que celles-ci rentreraient dans le champ d'application du décret relatif à l'enseignement obligatoire.

Ceci rencontrerait sans doute l'absence actuelle de dispositifs inter réseaux en matière de formation initiale (et continue) mais pose malgré tout la question de l'opportunité de coller de (trop) près au statut de l'enseignement obligatoire. A l'instar de ce qui s'est fait en matière de décret instaurant l'obligation de formation continue, il faudra bien veiller à faire valoir notre spécificité (ne fut-ce que parce que la direction d'un CPMS n'a pas nécessairement et automatiquement le même champ d'activités et de responsabilités que dans l'enseignement).

On ne peut que regretter toutefois qu'aucune perspective ne se dégage concernant l'aide administrative, acquise de longue date dans les autres réseaux des CPMS, même si l'on sait que l'enseignement fondamental n'est guère mieux loti dans les mesures envisagées.

Même si la mise en place de cellules bien-être éloigne quelque peu le spectre d'une fusion pure et dure des SPSE et des CPMS, cela ne doit pas pour autant conduire à évacuer la question de l'accueil et de la gestion administrative dans nos CPMS, sous des formules à négocier.

Cela étant, nous ne pouvons que nous réjouir de voir progresser, dès la rentrée prochaine, l'encadrement au profit des élèves à Woluwé et formons les vœux les plus chers pour que les démarches entreprises au Brabant wallon soient également couronnées de succès !

Excellent troisième trimestre

Guy De Keyser



Nouvelles en bref

Des cellules « Bienêtre » dans les écoles pour affronter les problèmes de société

Des cellules « Bienêtre » vont faire leur apparition dans les établissements scolaires de la Communauté française, pour les aider à gérer les problèmes de société auxquels elles sont de plus en plus souvent confrontées: violence, suicide, assuétudes, sexualité, jeu du foulard, surendettement etc. Avec l'aide de partenaires internes et externes, ce projet-pilote doit aboutir à ce que

officiellement lancé le 1^{er} septembre 2011 pour une période de deux années scolaires, avec une évaluation à mi-chemin, qui doit permettre de le pérenniser. Les deux ministres ont réservé des budgets de 120.000 (Santé) et 430.000 € (Enseignement).

*Communiqué de l'Agence Belga
Publié le lundi 28 Février 2011*

Nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain numéro.

Avril Mai 2011

2

Numéro 111



les élèves se sentent mieux dans leur peau, ont expliqué lundi les ministres de l'Enseignement obligatoire, Marie-Dominique Simonet, et de la Santé, Fadila Laanan.

Il s'agit avant tout de permettre aux responsables scolaires de mieux s'y retrouver parmi les innombrables recommandations formulées par associations et experts pour aborder ces thématiques de natures très diverses. Pour ce faire, une circulaire a été envoyée aux écoles, qui a suscité plus de 500 réponses. La Communauté organisera d'ici le mois d'avril des séances d'information pour notamment mieux définir ce qu'elle entend par « Bienêtre ». Un comité opérationnel (cabinets et administration) et un comité stratégique (comité opérationnel et milieux concernés: écoles, centres PMS, associations de prévention, ...) seront ensuite mis en place début mars. Les appels à projets et à soutien (visant les opérateurs d'accompagnement dans les domaines de la santé, de l'aide à la jeunesse, etc.) seront ensuite lancés pour les 60 cellules « accompagnées » prévues pour construire un projet « institutionnel » à partir d'initiatives de terrain. Quarante cellules non accompagnées seront, elles, destinées à valoriser les diverses actions existant déjà dans certains établissements. Le projet-pilote sera

Conseil Supérieur des Centres PMS : nouvelles en bref

A leur rythme, les divers groupes de travail réunis au sein du Conseil Supérieur poursuivent leurs travaux. Le groupe chargé de fêter le 50^e anniversaire de la création des Centres PMS a été installé et s'est également donné un agenda de travail.

Le groupe « mixte » (avec le Conseil Supérieur de l'enseignement spécialisé) a, quant à lui, arrêté ses travaux sur le protocole d'orientation vers l'enseignement spécialisé actualisé et à propos des procédures d'intégration via l'implication des Centres PMS. Deux projets d'avis sont déposés et doivent encore obtenir l'aval du Conseil.

Elodie Mouyard (Directrice du centre PMS libre d'Auvelais) et Jean-François Olivier (Cepeons) sont mandatés par le Conseil à la Commission de soutien à la scolarité de jeunes handicapés et Claire Kagan (CF) remplacera Guy Mahieu (CF) à la Commission PSE.

Ce 5 avril 2011, la refonte du qualifiant et les bassins de vie étaient – entre autres – à l'ordre du jour d'une journée complète de réunion.

Guy De Keyser et Paul Maurissen ont déposé un document soutenant la nécessité de la mise en place de supervisions (collectives) au bénéfice des équipes PMS des trois réseaux.

Extension de charge

Comme annoncé dans le Fédé Flash n°109 de décembre 2010, le décret du 8 juillet 2010 portant diverses modifications aux statuts des membres du personnel technique des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française prévoit entre autres, pour les membres du personnel engagés à titre définitif dans une demi-charge, la possibilité d'étendre leur charge à un temps plein.

Différents cas de figures peuvent permettre cette extension au sein du Pouvoir organisateur:

1. L'extension de charge dans une demi-charge vacante au sein d'un même centre ;
2. L'extension de charge dans une demi-charge vacante au sein d'un autre centre du Pouvoir organisateur ;
3. L'extension de charge dans une charge vacante scindée par le Pouvoir organisateur en deux demi-charges au sein du même centre ou au sein d'un autre centre du Pouvoir organisateur ;
4. L'extension de charge dans une charge à temps plein au sein du même centre ou au sein d'un autre centre du pouvoir organisateur.

En ce qui concerne les trois premiers points cités ci-dessus, l'article 30 §2 du décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des Centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés prévoit que le membre du personnel engagé à titre définitif dans une demi-charge introduise une demande de priorité avant le 31 mai afin d'entrer dans le classement des prioritaires pouvant bénéficier d'une extension de charge

Juridiquement votre

à tout moment de l'année, comme le prévoit l'article 40 bis du décret précité.

Par ailleurs, dans le cas évoqué au point 4., afin de bénéficier d'une extension de charge vers une charge à temps plein devenue vacante, le membre du personnel doit à la fois faire une demande de priorité, comme prévu à l'article 30 §2 du statut, mais doit également introduire auprès du Pouvoir organisateur une demande de changement d'affectation dans les délais prévus dans l'Arrêté du Gouvernement du 15 juillet 2005 rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire centrale des centres PMS confessionnels relative aux modalités des changements d'affectation, à savoir entre le 15 avril et le 15 mai.

Cette procédure permet le transfert de la demi-charge déjà acquise par le membre du personnel vers la charge à temps plein devenue vacante.

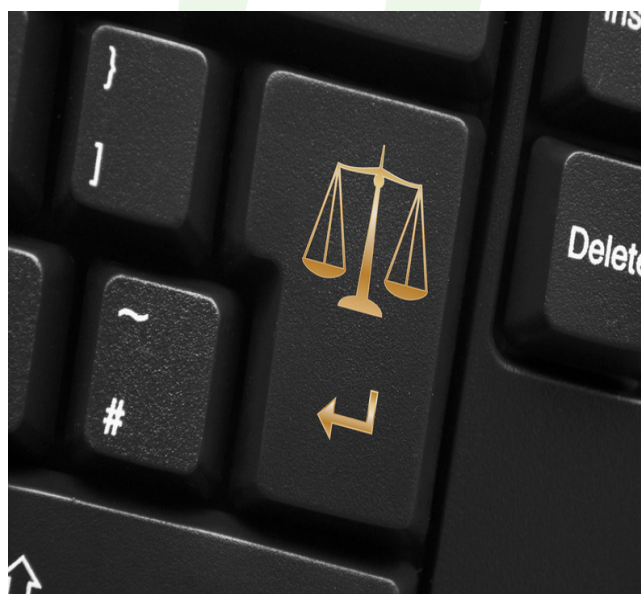
Questions parlementaires

Vous trouverez, en cliquant [ici](#), ou en vous rendant sur le site du SeGEC <http://enseignement.catholique.be>, sous l'onglet « Centre PMS », dans la partie « Dernières informations mises en ligne » les questions parlementaires suivantes :

Interpellation de M. Marc Elsen à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, et à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, intitulée « Orientation des élèves au sortir de l'enseignement secondaire et à l'entrée dans l'enseignement supérieur » ;

Question de M. Saint-Amand, de Mme Bertieaux et de Mme Fassiaux à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « La circulaire 3455 (20 ans du droit à l'avortement en Belgique - dossier pédagogique du Centre d'Action Laïque ASBL) ».

Julie Messinnes
Collaboratrice juridique



L'orientation de nos enfants

A l'aube du printemps, bon nombre de parents sont confrontés aux questions liées à l'orientation scolaire de leur enfant. On n'insistera jamais assez sur l'importance cruciale d'un bon choix de cursus scolaire. Nos enfants sont tous différents, aussi au sein d'une même fratrie. Et notre réseau offre toute une série d'écoles animées par des projets pédagogiques variés, dont l'un correspond forcément à la personnalité de notre enfant. Il serait illusoire de souhaiter donner exactement le cursus de nos aînés à nos cadets sous prétexte qu'il leur a si bien convenu.

Pour les plus grands qui sont dans l'enseignement général ou de transition, il s'agit de s'orienter parmi toutes les opportunités qu'offre l'enseignement supérieur. A côté de toutes les animations et informations que nos écoles ou nos AP organisent, je voudrais vous suggérer d'aller jeter un œil sur le site du Centre de documentation et d'information sur les études et les professions (<http://www.cediep.be>) ou même d'aller leur rendre visite, car quoi de mieux qu'un dialogue pour aborder un sujet si important.

Pour nos ados, au milieu de leur cursus scolaire, il est souvent utile de prendre le temps de rencontrer un spécialiste de l'orientation : le Centre PMS, dont l'orientation constitue une des missions. Cette rencontre vous permettra, à votre enfant et à vous, de discuter de son avenir scolaire avec des informations objectives à son sujet ainsi que sur les différentes possibilités concrètes qui s'offrent à lui. Le Centre P.M.S. a pour qualité d'avoir une vision large de l'orientation. C'est une garantie de viser le meilleur pour nos enfants. A ce sujet, vous pouvez aussi consulter la brochure : « Envol... vers l'enseignement secondaire. » (<http://enseignement.catholique.be> ; Onglet Centres PMS - Rubrique : Pu-

blications : Les outils). Vous y trouverez une série d'informations sur les possibilités d'orientation pendant le secondaire. Car ce n'est pas seulement l'entrée en première année qui compte, mais également, par la suite, la poursuite d'un type d'horaire ou d'un type d'enseignement ou d'un type d'école qui soit le mieux adapté.

L'enjeu est de taille, mais nous pouvons compter sur l'aide efficace des professionnels de nos écoles et de notre réseau pour nous y aider.

Pierre-Paul Boulanger
Président de l'UFAPEC

Editorial paru dans le numéro 70 du périodique «Les parents et l'Ecole» édité par l'UFAPEC

Courriers transmis

Le 22 février, transmission de la demande de Marie-Dominique Simonet, via Etienne Jockir, pour participer à la commission spéciale relative au traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Eglise

Le 25 février, la Newsletter vous informant de la sortie de Fédé Flash n° 110

Le 25 février également, Julie Messinnes vous transmettait une question parlementaire relative au renforcement différencié des Centres PMS pour les élèves en intégration scolaire

Un appel à candidatures pour la direction du nouveau centre de Woluwé vous a été envoyé le 1er mars.

Le 3 mars, c'est un courrier émanant du Conseil Général et invitant une personne par centre à participer à une rencontre avant le colloque du 8 septembre prochain

Les modifications dans la date et le lieu de la Commission Enseignement Secondaire vous ont été transmises le 15 mars

Le 18 mars, vous avez reçu deux communications du Service Juridique, l'une relative aux obligations en matière de premiers soins et de secouriste et la seconde relative à la proposition de convention envoyée par la SEMU

C'est le 22 mars que Julie Messinnes vous adressait une autre question parlementaire relative à l'orientation des élèves au sortir de l'enseignement secondaire et à l'entrée dans l'enseignement supérieur

Le 25 mars, Conrad van de Werve, nouveau Directeur de la Cellule Communication, vous transmettait l'annonce du remplacement de José Soblet à la tête de la FESec par Eric Daubie, au 1^{er} septembre 2011

Le 31 mars, c'est à la demande du GREF qui vous ont été transmis plusieurs courriers relatifs aux élèves en intégration

Guy De Keyser vous a transmis deux documents relatifs

aux extensions de charge en date du 31 mars.

Le 4 mars, Paul Maurissen adressait à tous les centres un courrier préparatoire au Colloque de septembre demandant des bonnes volontés pour accompagner le tournage d'interviews de parents

Le 7 avril, l'invitation à la prochaine réunion de la Commission Enseignement Secondaire et à celle de l'Enseignement Fondamental, celle de l'ARP et de l'ACD vous ont été transmises

Le 8, un complément à l'invitation de l'ARP vous parvenait. Ces différents courriers vous seront également envoyés par la poste

Un appel à candidatures pour différentes fonctions bientôt disponibles dans le Brabant wallon a transité par vos boîtes à mail le 8 avril

Et enfin, le 8 avril également, un mail de Guy De Keyser vous faisait état des démarches entreprises par la FCPL concernant l'application de l'article 44 du statut.

Le rapport de la réunion du Bureau du 22 février vous a été envoyé le 24 mars dernier uniquement par voie postale.

Vie collective

J-1

Assurément jusqu'au 30 mars un peu du jargon et même un soupçon de poisson. D'avril, bien entendu.

Il n'en fut heureusement pas question et 50 représentant(e)s des Centres PMS libres, à l'invitation du Conseil général de la FCPL ont rejoint Bruxelles, ce 1^{er} avril, pour préparer le Colloque de septembre prochain.

Qu'en retenir ?

Que le travail de chacun, en ateliers séparés était de qualité. Que l'équipe d'animation élargie du Conseil général a sans doute réussi à sensibiliser les participants à l'orientation qu'elle veut donner à ce Colloque. Qu'il y avait dans la grande salle de réunion une dynamique d'appartenance (PMS) autour du thème – les relations avec les familles – bien ancrée et qui faisait écho au réel souci des équipes PMS pour cette question fondamentale.

Six ateliers qui débouchent sur six questions.

Pas toujours simples ces interrogations, car le fruit d'un travail de partage et de réflexion qu'il a quand même fallu mener tambour battant.

A partir d'un travail sur 24 mots-clés, chaque sous-groupe a retenu et hiérarchisé 3 mots-clés. A partir de ces mots-clés mis en commun chacun des sous-groupes a rédigé une (et une seule question) à adresser aux conférenciers qui interviendront lors du Colloque.

Six questions donc que vous retrouvez ci-après.

- Centre PMS partenaire privilégié de l'école. Familles partenaires privilégiées du Centre PMS ?
- Comment dépasser les représentations pour un vrai dialogue et une mobilisation des ressources ?
- Quand les valeurs et les temporalités sont différentes, comment faire en sorte de se rencontrer ?
- Comment ne pas tomber dans la tentation d'éduquer les parents ?
- Respect, vous avez dit respect ?
- Interventions PMS ... entre maladresse et mobilisation

L'exercice a été difficile car la réflexion a été riche : ne retenir qu'une seule question, un fameux pari. Que les participants se rassurent les versos des documents de travail, noircis de questions supplémentaires sont bien gardés par les animatrices...au bénéfice du prochain colloque.

Merci à chacun(e) pour sa dynamique participation à ce J-1 !

A lire

Il y a déjà trois ans que la FédEfoc a entamé sa réflexion sur les rapports de plus en plus intenses entre des mondes naguère quasiment hermétiques : l'école, l'aide à la jeunesse et la justice. Pendant deux ans, une centaine de directeurs du fondamental se sont mobilisés pour analyser ces relations. Une recherche-action a été menée, par le chercheur Bernard Pêtre, sur ces préoccupations fondamentales des directions d'école. Un colloque a été organisé, notamment en présence sur substitut du procureur de Roi de Nivelles, Eric Janssens, et du juge namurois Christian Pannier.

Un ouvrage qui fait la synthèse de tous ces travaux vient de sortir. On y trouve en outre une série de fiches qui peuvent aider les directeurs dans leur pratique journalière. Elles explicitent les missions des centres PMS, des services de police, le rôle des services d'aide à la jeunesse (SAJ) et des services de protection judiciaire (SPJ), le fonctionnement du tribunal de la jeunesse. Elles explorent aussi utilement un certain nombre de thématiques comme l'autorité parentale et l'école, les conflits parents-école, la maltraitance, le secret professionnel (ou le devoir de discrétion ?)

Sans donner de réponses péremptoires à toutes les questions qui se posent - ce qui serait impossible -, la brochure propose des pistes pour avoir les bons réflexes quand des cas très pratiques surgissent dans le quotidien des écoles : comment organiser la reprise d'un enfant dont les parents se disputent la garde ? Comment transmettre les bulletins et communiquer à propos des frais scolaires quand les parents vivent séparés ? Que faire en cas d'agression verbale ? Que faire en cas de refus des parents de soumettre l'enfant à un suivi médical ou psychologique ? Etc.

La brochure « Ecole, aide à la jeunesse et justice: quelles collaborations ? » coute 8 €, elle est disponible au SeGEC et peut être commandée par mail : emmanuel.polizzi@segec.be

Agenda Mai 2011

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
2 Commission Enseignement Fondamental	3 Formation 8bis	4 Conseil Général	5 Formation 31	6 Formation Direction Commission Ethique
9 Commission PMS-CEFA	10	11 GREF	12 Formation 31 COF	13 ACD
16	17 Formations 3 et 8bis ARP	18	19 Formations 31 et 32	20 Commission Enseignement Secondaire
23	24 Formation 20bis Bureau FCPL Commission Santé	25	26	27 CA CFPL
30	31			

Avril - Mai 2011

6

Numéro 111

Modification de date

Nous attirons votre attention sur la modification de la date de la prochaine **Commission Enseignement Secondaire**. Initialement prévue le jeudi 19 mai à Bruxelles, elle se tiendra le **vendredi 20 mai à Namur** ! N'oubliez pas de corriger vos agendas

Calendriers scolaires

La presse a récemment publié les calendriers scolaires pour 2011-2012 et 2012-2013. Vous pouvez aussi trouver les dates des congés scolaires à cette adresse : <http://www.enseignement.be/index.php?page=23953>

SOMMAIRE

Le mot du secrétaire général	1
Nouvelles en bref	2
Juridiquement vôtre	3
C'est vous qui le dites	4
Le courrier	4-5
Vie collective	5
Coin lecture	5
Agenda	6
Modification de date	6
Calendriers scolaires	6
Nouvelles directions	6

Nouvelles Directions

Béatrice Marissiaux sera la directrice du nouveau centre de Woluwé III.

A Mouscron Spécialisé, c'est André Leleux qui succédera à Patrick Tancrez dès le troisième trimestre.